



**CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DE L'ÉCOLE L'ARC-EN-CIEL**

**QUATRIÈME SÉANCE RÉGULIÈRE
18 JANVIER 2022 À 19 HEURES**

VIA TEAMS

La séance s'est tenue à distance le 18 janvier 2022 à 19h à l'aide de moyens technologiques permettant aux membres de communiquer entre eux, à laquelle il y avait quorum.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Vérification des présences et du quorum
3. Droit de parole au public
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption et suivi du procès-verbal du 14 décembre 2021
6. Sujets de gestion :
 - 6.1. Adoption de la réception des sommes relatives aux mesures protégées pour l'année 2021-2022 (CollecteInfo) (art. 95)
 - 6.2. Consultation sur les critères de sélection de la direction d'école (art. 79)
 - 6.3. Approbation du temps alloué à chaque matière pour l'année scolaire 2022-2023 (art. 86)
7. Sujets d'information :
 - 7.1. La présidence
 - 7.2. La direction
 - 7.3. Représentant du comité de parents
 - 7.4. Représentants des enseignants
 - 7.5. Représentant du Service de garde
 - 7.6. Représentant du personnel de soutien
8. Divers
9. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Jean-Sébastien Gaboury déclare la séance ouverte à 19h03. Celui-ci souhaite une bonne année, la santé et un peu plus de liberté à tous.

2. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM

Membres de la direction

Sylvie Desrosiers, directrice
Véronic Bouffard, directrice adjointe

Membres parents

Joffrey Décarie
Ionela Farcas (**absente**)
Jean-Sébastien Gaboury
Anh Nguyen
Isabelle Sirois
Georgette Piverger
Suzie Vachon

Membres du personnel

Claude-Andrée Arbour, enseignante
Geneviève Cabana, enseignante
Sylvie Cournoyer, SDG
Valérie Descôteaux, enseignante
Annie Ladouceur, enseignante
Marc-André Magny, enseignant
Anne Martel, soutien

Invitée

Érika Bastien, stagiaire de Valérie Descôteaux du groupe 601

3. DROIT DE PAROLE AU PUBLIC

Compte tenu du contexte actuel en lien avec la Covid-19, aucun public ne sera présent lors des séances virtuelles du CÉ. Les ordres du jour ainsi que les procès-verbaux des séances seront déposés sur le site web du CSSDA via le lien de l'école l'Arc-en-ciel (<https://cssda.gouv.qc.ca/etablissement/121/>).

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Suite à la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Marc-André Magny et appuyé par madame Claude-Andrée Arbour que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE2122-19

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 14 DÉCEMBRE 2021

Aucun point en suivi n'est présenté.

Suite à la lecture du procès-verbal du 14 décembre 2021, il est proposé par monsieur Marc-André Magny et appuyé par madame Annie Ladouceur d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

CE2122-20

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. SUJETS DE GESTION

6.1 **Adoption de la réception des sommes relatives aux mesures protégées pour l'année 2021-2022 (CollecteInfo) (art.95)**

Madame Sylvie Desrosiers informe les membres que dû à un problème technologique, le service des ressources financières du CSSDA n'a pu nous faire parvenir les informations pour produire le CollecteInfo. Le CollecteInfo sera produit dès la réception des informations. Ce point est reporté à la séance du CÉ du mois de février.

6.2 Consultation sur les critères de sélection de la direction d'école (art. 79)

Monsieur Jean-Sébastien Gaboury informe les membres que ce point est présenté aux membres du CÉ à chaque année et a pour but de revoir avec eux la possibilité de conserver les critères déjà établis ou non.

Madame Sylvie Desrosiers précise que suite à une discussion avec le président du CÉ, le document déposé pour consultation est celui de l'an passé. Les membres peuvent modifier ou ajouter des éléments, s'il y a lieu.

Monsieur Gaboury ajoute que si un ou des membres se sent(ent) gêné(s) ou mal à l'aise, l'équipe de direction peut se retirer le temps que dure la consultation.

Aucun membre ne désire le retrait de l'équipe de direction.

Madame Suzie Vachon commente que lorsqu'elle siégeait sur le conseil d'établissement d'une autre école, un critère avait été ajouté pour garder une stabilité au niveau de la direction d'école. Il était stipulé que les membres de la direction ne devaient pas être changés au même moment. Elle demande s'il ne serait pas pertinent de l'ajouter à nos critères.

Madame Desrosiers mentionne que cet élément est nommé au point 12 du document quand on parle de stabilité du personnel d'encadrement. De plus, elle mentionne que les membres font des recommandations et que le CÉ n'a aucun contrôle sur les décisions prises par la direction générale, à cet effet.

Advenant le cas où cette situation se produirait, monsieur Jean-Sébastien Gaboury propose d'aller rencontrer la direction générale afin d'essayer de faire renverser cette décision, ou du moins, d'obtenir des éclaircissements sur ce choix.

Après discussion et consultation, les membres du CÉ conviennent d'ajouter le texte suivant au point 12: « La direction générale devrait envisager une stabilité du personnel d'encadrement de l'école **et d'éviter, dans la mesure du possible, de déplacer la direction et la direction adjointe au même moment.** » pour l'année scolaire 2022-2023.

Ce document sera acheminé à la direction générale.

6.3 Approbation du temps alloué à chaque matière pour l'année scolaire 2022-2023 (art. 86)

Madame Sylvie Desrosiers présente aux membres le document officiel de la grille-matières pour l'année scolaire 2022-2023. Elle suggère d'approuver la reconduction du tableau pour les élèves du préscolaire, du primaire et des classes TSA en fonction du résultat de la consultation du CPE.

Monsieur Jean-Sébastien Gaboury demande aux membres s'ils ont des questions. Les membres n'ont aucun commentaire. Il confirme que le document est représentatif de celui de cette année.

Il est proposé par monsieur Marc-André Magny et appuyé par madame Claude-Andrée Arbour d'approuver le temps alloué à chaque matière pour l'année scolaire 2022-2023, tel que présenté.

CE2122-21

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Avant de poursuivre la rencontre, madame Desrosiers mentionne que tel qu'indiqué au dernier CÉ, madame Valérie Descôteaux, enseignante du groupe 601, est de retour à l'école. De plus, madame Érika Bastien participe aussi à la séance, comme stagiaire de Mme Descôteaux.

Monsieur Jean-Sébastien Gaboury leur souhaite la bienvenue.

7. SUJETS D'INFORMATION

7.1 La présidence

- Monsieur Jean-Sébastien Gaboury n'a aucun sujet d'information à présenter.

7.2 La direction

- Madame Sylvie Desrosiers informe les membres que compte tenu du départ précipité des élèves ainsi que plusieurs membres du personnel le 20 décembre dernier et du retour des élèves et du personnel aujourd'hui même, aucun point ne sera présenté en 7.4, 7.5 et 7.6.
- Suite au retour des élèves et du personnel en présentiel, et compte tenu du manque de personnel, l'équipe de direction (Véronique Bouffard, directrice adjointe et Sylvie Desrosiers, directrice) travaille à mettre en place un plan de contingence en fonction de la gestion des cas et des contacts, et ce, suite aux absences des élèves et des membres du personnel dès l'apparition de symptômes. Tous les membres du personnel sont mis à contribution afin d'être en mesure de poursuivre les services aux élèves. Il faut être créatif, préventif et réactif.
- Suite à un point de presse du ministre, la remise des bulletins a été reportée au 11 février prochain.
- Madame Desrosiers remercie le personnel du SDG ainsi que le personnel de soutien pour le branchement des élèves qui étaient présents au SDG exceptionnel. Ceux-ci ont pu assister à leurs cours en virtuel.
- Plus de 124 ordinateurs incluant minis Ipads et Ipads ont été prêtés aux élèves qui étaient à la maison afin de poursuivre leurs apprentissages à distance. De plus, les services complémentaires avec les TES et les orthopédagogues ont été offerts.

7.3 Représentant du comité de parents

- Monsieur Jean-Sébastien Gaboury mentionne que la dernière rencontre du comité de parents a eu lieu le 20 décembre dernier. Rien de particulier pour les membres du CÉ. L'information reçue portait majoritairement sur la Covid-19.
- Monsieur Gaboury profite de la tribune pour faire un tour de table et demander aux enseignants comment ceux-ci ont trouvé leur expérience d'enseignement en virtuel.
 - ✓ Valérie Descôteaux : c'était la 1^{re} fois qu'elle rencontrait ses élèves. Cela s'est bien passé. Les élèves avaient de l'expérience.

Madame Nguyen, membre parent, remercie les enseignants pour leur patience.

- ✓ Claude-Andrée Arbour : sauf exception, les enfants étaient très présents. Les enfants collaboraient bien et étaient à l'écoute. Les élèves plus âgés étaient très bons et respectueux. Ils faisaient une bonne utilisation de TEAMS. Bonne participation !
- ✓ Marc-André Magny : Les élèves étaient plus habiles que la dernière fois. De plus, M. Magny remercie Mme Dorion pour la prise de présences à distance.

Madame Vachon, membre parent, mentionne que les élèves des classes TSA étaient présents et avaient une bonne écoute. Celle-ci était impressionnée par leur discipline.

- ✓ Annie Ladouceur : Cela s'est bien passé pour les petits mais c'était plus difficile. Un coup de cœur particulier pour les grands-parents qui s'assuraient du bon déroulement de l'enseignement. Deux nouveaux amis se sont joints en virtuel et ils étaient heureux d'être en présentiel aujourd'hui.

Madame Isabelle Sirois, membre parent, remercie l'équipe école pour l'encadrement et les bonnes idées.

Monsieur Jean-Sébastien Gaboury félicite tous les membres du personnel pour l'excellent travail et les services donnés aux élèves.

Madame Sylvie Desrosiers mentionne que les éducatrices et le personnel de soutien ont relevé un défi de taille lors des branchements des élèves qui étaient au SDG. Ce fut un beau travail d'équipe et de participation de la part de tous les membres du personnel autant des enseignants, du personnel de soutien que de la direction.

Chapeau à toutes les familles pour l'adaptation au cours des 2 dernières années. Cela se reflète dans la participation des élèves lors d'enseignement en virtuel.

7.4 Représentants des enseignants

- aucun sujet d'information à présenter

7.5 Représentant du Service de garde

- aucun sujet d'information à présenter.

7.6 Représentant du personnel de soutien

- aucun sujet d'information à présenter.

8. DIVERS

Aucun point à présenter.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Marc-André Magny et appuyé par madame Claude-Andrée Arbour de lever la séance, il est alors 19h41.

CE2122-22

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Le président,

Jean-Sébastien Gaboury

La directrice,

Sylvie Desrosiers